

"La pierre la plus solide d'un édifice est la plus basse de la fondation".

L'inFO44



Numéro 190- Mars 2014

CTL du 27 février 2014

Motion Liminaire

Monsieur le Président

Vous le savez, l'intersyndicale nationale des Finances Publiques appelle à l'action le 20 mars 2014. Une action spécifique Finances Publiques pour dénoncer les conditions de travail qui continuent de se détériorer.

La responsabilité en revient principalement aux suppressions d'emplois. Elles ont un effet dévastateur pour nos services. Nos collègues nous le disent : ils sont asphyxiés professionnellement. De plus, ils ne se retrouvent pas dans les nouvelles méthodes de travail. Et ce manque de sens dans leurs missions accentue leur malaise, quand ce n'est pas leur mal-être.

Nous espérons que vous rendez compte régulièrement à la Direction générale de l'attachement des agents au service public et que vous allez donner aujourd'hui des réponses à la question : comment assurer les missions avec toujours moins de moyens ?

Des agents vous énumèrent régulièrement les dysfonctionnements de leurs services : les augmentations et charges, les difficultés à subir des changements incessants de réglementation, les réorganisations et réformes de toute sorte, avec un budget de fonctionnement et des effectifs en réduction constante.

Les agents subissent la double peine. On continue à leur demander de travailler plus pour gagner moins : difficultés à prendre leurs congés quand les retards s'accumulent, salaire net en baisse au 1er janvier suite à l'augmentation du taux de cotisation retraite alors que la durée de cotisation pour une retraite à taux plein augmente, remboursement des frais de déplacement pour une formation sur la base du tarif transports en commun, même si le déplacement en bus ou train génère une perte de temps conséquente ...

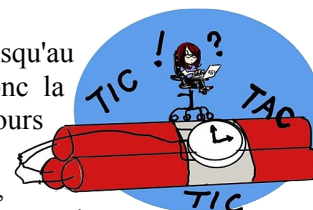
TROP c'est TROP !!!

FO DGFIP constate le désarroi des collègues. Pour certains, cela va même jusqu'au renoncement à postuler à une promotion. Nous revendiquons le droit au retour donc la garantie d'affectation dans leur département d'origine pour les agents lauréats de concours par liste d'aptitude qui le souhaitent.

Nous le savons, après les élections municipales sortiront les projets de restructurations, fusions, regroupements des postes et services. Il faut que la Direction générale ait bien conscience qu'elle risque de mettre le feu à ce qui est devenu, une poudrière.

FO DGFIP revendique :

- l'arrêt des suppressions d'emplois,
- l'arrêt des restructurations,
- le maintien de l'intégralité des missions dans la DGFIP,
- le maintien de l'ensemble du réseau de proximité,
- l'arrêt de la démarche stratégique.



Exécution budgétaire 2013

Rappel : la Dotation Globale de Fonctionnement comporte 3 niveaux :

- Le 1^{er} niveau correspond aux crédits de fonctionnement calculés selon les effectifs suivant une base forfaitaire/agent. Le versement se fait en deux temps : 90% en début d'exercice, les 10% restants en septembre.
- Le 2^{ème} niveau correspond à des crédits fléchés (frais de déplacements pour la formation, frais de changement de résidence...)
- Le 3^{ème} niveau correspond aux dépenses exceptionnelles ou aux aléas de gestion. Ce niveau est géré au cas par cas à partir de la réserve interrégionale.

En 2013, le département a bénéficié d'abondements sur les trois niveaux ce qui lui a permis de terminer l'année avec un budget quasi équilibré (dixit le DRFiP) sans plus de report sur l'année 2014 :

- Niveau 1 : 108.000 € pour une aide exceptionnelle pour l'affranchissement et 55.397 € pour clôturer le budget positivement en fin de gestion....

- Niveau 2 : plus de 38.000 € dont plus de 30.000 € pour couvrir les frais de poursuites et de changements de résidence.
- Niveau 3 : 74.360 € pour du matériel spécifique.

En conclusion, globalement les services de la DRFIP 44 ont été déficitaires de plus de 163.000 € en 2013 et cela malgré les économies réalisées ! ...Et quelles économies ?

- 60.000 € pour les fournitures
- 72.823 € pour l'affranchissement
- 120.000 € pour les frais de déplacement

Quant à l'équipement (5% du BOP soit moins de 400.000 €), il a été réduit à sa plus simple expression malgré les crédits de niveau 3 de l'inter région. A cela, il faut ajouter le BOP 309 géré par la préfecture des Pays de la Loire qui a permis la rénovation des ascenseurs du bâtiment Graslin.

BUDGET PREVISIONNEL 2014

La dotation globale de fonctionnement pour cette année est une fois de plus réduite :

- La base forfaitaire par agent diminue.
- Les crédits correspondant aux dépenses d'EDF/GDF ne sont couverts qu'à hauteur de 90%.

Il en résulte une baisse de 9% de la dotation du 1er niveau. La dotation du 2ème niveau, elle, est limitée à 70% des dépenses de 2013. Il en résulte de nouvelles recherches d'économie :

- Les fournitures de bureau : ***ouverture de la chasse aux "accros" de la photocopieuse.***
- L'affranchissement : ***si la charge de travail est bien arrivée à la nouvelle plate-forme, l'installation de cette dernière et des machines outils pour absorber le travail sont loin d'être une réalité. Une visite est prévue dans le cadre du CHS-CT fin mars.***
- Les frais de déplacements : ***il va donc falloir réduire la formation des agents ou/et les missions de contrôle sur place !!!***
- L'immobilier : ***c'est à dire fermer des sites et entasser les agents dans des locaux existants et vétustes comme Cambronne dans l'attente des futures suppressions de personnels.***



Conclusion, en 2013, la direction se demandait dès le mois de septembre, comment elle allait pouvoir finir l'année. En 2014, la question se posera beaucoup plus tôt !

Concernant l'équipement (4% du budget), il n'y a pas de miracle non plus. La priorité est donnée à l'aménagement de la plate-forme courrier. S'y ajoutent du mobilier pour la réinstallation de St Nazaire et des ordinateurs pour le renouvellement du parc.

Un bonus grâce au BOP 309 de la région qui devrait prendre en charge la réfection du parking de Versailles, des ascenseurs et des sols de Graslin.

Pour espérer plus, la Direction devra se tourner vers le CHS-CT...

Organisation et méthode dans les SIE

L'administration a engagé une réflexion sur les changements d'organisation à mettre en place dans les SIE. Cette initiative découle notamment la démarche des collègues du SIE de Saint-Nazaire Sud-Est venus exposer leur ras-le-bol et leurs difficultés professionnelles en décembre lors d'un CTL. Un questionnaire a été adressé à la hiérarchie dans les SIE. Le diagnostic leur sera présenté début avril.

Si on ne peut pas être contre ce genre de diagnostic, il ne faut pas pour autant être dupe : ce sont bien les **suppressions d'emplois** qui sont à l'origine des difficultés de nos collègues en SIE... et dans bien d'autres services...(FO le dénonce très régulièrement à tous les échelons de la pyramide de l'Etat : DGFIP, Ministère des Finances, Fonction Publique, etc). Nos directions seront obligées dans un proche avenir de reconnaître que ce n'est plus possible de travailler dans de telles conditions... l'argument de la réorganisation des services (servi à toutes les sauces depuis plusieurs années) pour s'adapter aux "contexte général d'effectifs contraints" - comme c'est écrit prudemment dans les documents préparatoires - ne saurait tenir encore longtemps.



Questions diverses

Projet de réinstallation de la trésorerie de Machecoul : c'est un projet dont les agents ont entendu parler il y

a déjà longtemps. Enfin il se concrétise !.... La région du pays de Machecoul a travaillé sur le principe d'une maison de l'intercommunalité Pour une surface équivalente, cela devrait réduire le coût pour les finances de la DRFiP44 du fait des économies d'énergie.

Les élus **FO** ont posé la question qui fâche : y a-t-il un plan B derrière ce projet ? En plus clair, l'administration cache-t-elle une restructuration dans le cadre de la démarche stratégique ? Elle nous a répondu que non !

Présentation de la nouvelle gouvernance Risques et Audit : une nouvelle organisation qui vise à regrouper les missions Maîtrise des Risques, Cellule Qualité comptable et l'Audit. Pour autant la direction locale nous indique que les auditeurs n'auraient pas un lien de subordination avec le responsable de cette nouvelle structure. Cela nous paraît être le minimum....

Création du SIP en sud-Loire : c'est devenu un secret de polichinelle. D'autant que l'administration qui nous avait demandé de taire la commune d'implantation de ce futur SIP, en parle sur son site local. C'est donc bien Rezé qui va accueillir ce nouveau service, dans un lieu accessible facilement par le tramway. Horizon janvier 2016 (cela signifie donc que les services actuellement à Lotz-Cossé, y sont jusqu'à fin 2015).

Questionnée par les élus **FO** sur cette implantation, la direction locale indique que seuls les agents du SIP Sud-Loire y seront affectés. Quid de ceux qui travaillent actuellement à Nantes Amendes, aux Domaines à Liaison Rém,... ? Sans doute que le déplacement des collègues actuellement en poste à Cambronne vers le SIP de Rezé ouvrira de la place sur ce grand site.... on sait aussi que certains agents disposent de plus de m² que ce que la réglementation préconise (dixit la direction)...

Dans son chapitre « *Notre méthode nous définissons notre trajectoire d'adaptation* », la démarche stratégique, prévoit que « *nous retenons une démarche pragmatique pour conduire la nécessaire adaptation de notre réseau. Notre méthode articule le cadrage de l'administration centrale quant aux objectifs ou possibilités d'adaptation et les marges d'appréciation des directeurs au vu des situations locales. Plusieurs types d'adaptation peuvent être envisagés dans le cadre du schéma triennal par les directions locales et les services nationaux, à la lumière du contexte local, des attentes des acteurs, des perspectives offertes aux agents et aux cadres : **La fusion de services identiques implantés sur le même site** : cela peut concerner les services de publicité foncière (SPF), les services des impôts des entreprises (SIE), les services des impôts des particuliers (SIP); »*

Tous ces éléments mis bout à bout nous laissent à penser que la direction se dirige vers un réaménagement de la Cité Cambronne.... l'avenir nous dira si nous avons raison...

La Paierie départementale (nouveaux horaires et accès pour les usagers) : dans le cadre de la suppression de l'accueil sur le site de l'INSEE, nous avons déjà interrogé la direction lors d'un CHS suite aux remontées des collègues sur le manque de pertinence dans ce projet, notamment sur les difficultés pour les personnes empruntant l'ascenseur désormais réservé uniquement aux usagers de la paierie. D'abord évasive pour ne pas dire franchement ironique en CHS, la direction nous indique que finalement deux caméras seront nécessaires pour suivre les allers-retours des usagers. Il reste également des améliorations à apporter pour le confort des personnes mal-entendantes et mal-voyantes, sachant que la Paierie compte parmi ses interlocuteurs des instituts pour ces populations en situation de handicap. *Hé finalement, nos questions ne manquaient pas de bon sens comme nous nous le sommes entendus dire !*



Impacts des regroupements prévus avant la création de l'ONP pour le service Liaison-Rémunérations ? avec du recul, les réponses de notre direction prêtent à sourire. En effet ,elle nous a indiqué en séance que l'ONP, ce n'était pas pour demain ... Effectivement puisque depuis cette date, nous avons appris que le projet de cet applicatif *mammouth*, qui devait regrouper l'ensemble des rémunérations des fonctionnaires, a été abandonné. Nos collègues de Liaison-Rém, qui avaient cette épée de Damoclès au-dessus de leurs têtes depuis mai 2007, sont-ils soulagés? Ils attendent de savoir ce qui se dira lors de la réunion de l'ensemble des services de Liaison-Rém fin mars début avril. Se dirige-t-on vers la création d'un pôle Compta au sein des Divisions de la Dépense par exemple comme dans l'Hérault ? Ou vers de nouveaux regroupements de missions ?

COPIL RPS (Risques Psycho Sociaux): proposée lors d'un CTL en septembre, cette démarche a démarré en décembre dernier par un 1er échange entre direction et syndicats. Il s'agit de regarder de plus près ce qui fait que, dans certains sites du département, les choses se passent mieux qu'ailleurs avec pourtant quasiment les mêmes contraintes en effectifs, missions, logiciels, etc...;avec l'idée de mutualiser à terme les bonnes pratiques. Les SIP de Nantes Nord-Est et de Pornic, les SIE de Nantes sud et d'Ancenis et les trésoreries de Pontchâteau et Clisson vont donc être sollicités avec l'intervention d'un prestataire externe et financement du CHS (à **FO**, nous avons voté POUR - car il s'agit de trouver des solutions à apporter dans la quotidien de nos collègues et cela n'a pas de prix ! - tout en déplorant que seul le CHS prenne en charge cette étude. En effet encore une



fois, ne soyons pas naïfs, ce sont bien les suppressions d'emplois qui font que les agents se retrouvent dans des situations de stress qui les mènent vers les RPS...et donc c'est la DGFIP qui aurait dû trouver les fonds sur son budget propre...

Conditions de travail à la plate-forme courrier : dans ce dossier, la DRFiP 44 a sans doute confondu vitesse et précipitation...le but ultime était encore une fois de faire des économies et cela s'est fait au détriment des conditions de travail ! Annoncée en septembre, la centralisation du courrier de St-Nazaire sur Nantes avait soulevé beaucoup d'interrogations en CTL par les représentants du personnel. Par exemple, sur le fait que la note de cadrage devait sortir après le début des opérations (l'administration nous avait répondu que c'était mettre la charrue avant les bœufs que de procéder autrement! Ubuesque comme réponse ...on ne doit vraiment pas avoir la même logique.. la nôtre est sans doute plus pragmatique..et plus proche de la vraie vie des agents .



Le croirez-vous, cette note tant attendue... se fait toujours attendre !!! Et nos collègues de la plate-forme croulent sous le travail et dans des conditions quotidiennes déplorables : des cartons dans tous les sens, du tri à la main avec les formats d'enveloppes toujours pas harmonisés, ...

Que la Direction se retranche maintenant derrière la lourdeur du projet, la complexité des relations avec NéoPost, le côté chronophage du dispositif, c'est un peu fort.... Sans parler du fait que ce projet de réinstallation n'a toujours pas fait l'objet d'une présentation en CHS alors que c'est obligatoire.... au moins il semble (enfin !) avancer... Une commission immobilière précédée d'une visite des membres du CHS, aura lieu le 27 mars.

Sécurité à la trésorerie de Rezé : le contrat avec le transporteur de fonds a été signé le 27 février. Depuis cette date, c'est la société Loomis qui fait les transferts de fonds. La fréquence est la même (une fois par semaine), mais le jour et la méthode changent.

Demande de changement de bureau de quatre agents du Centre de Gestion des Retraites : cette demande est liée à des mauvaises odeurs qui proviendraient d'infiltrations. La direction dit rencontrer des difficultés avec le propriétaire pour les travaux à effectuer. Le DRFiP prend l'engagement de voir avec la responsable du service pour que ces collègues changent d'emplacement.

Trésorerie de Derval : la direction dit qu'il n'est plus possible de maintenir un renfort en permanence dans ce poste... car il y a des problèmes ailleurs. La direction n'a plus le choix dans le discours : c'est "*il faut se recentrer sur les cotes à enjeux*". La DG a tout fait pour que les petites structures ne soient plus en capacité de réaliser les missions qui leur incombent.... quid de leur avenir ?

Accueil Jules Verne et agressivité des redevables : la direction répond que dans les cas critiques, elle n'hésite pas à faire appel à la police. Elle nous dit également que ce n'est qu'une marge infime des redevables. A cela deux commentaires : certes mais le vivre quotidiennement est très lourd pour nos collègues. D'autre part, et c'est la question posée par **FO**, quelle est la véritable part des incidents ? En effet combien de collègues nous disent ne pas signaler par manque de temps.. et de conviction, car ils ne sont pas sûrs que cela change quelque chose...


Contrôle fiscal des comptabilités informatisées : un nouveau dispositif est mis en place pour aider les vérificateurs qui devraient désormais moins se déplacer (*maître-mot : économies !*). En attendant, cela ne semble pas aussi simple que cela pour ces collègues qui éprouvent des difficultés d'application (ainsi que les entreprises d'ailleurs car comme les vérificateurs, elles n'ont pas encore bien intégré les nouvelles procédures informatiques). Et la formation de 1,5 jours est insuffisante pour qu'ils se sentent à l'aise. De plus, c'est sur le terrain que les difficultés apparaissent : les référents mis en place pour épauler les agents, ont donc du pain sur la planche pour les aider à se "*dépatouiller*" face aux nombreux obstacles rencontrés.



D'autant que certaines erreurs en matière de délais notamment peuvent vicier la procédure engagée...

Les élus FO DGFIP en CTL

Chrystelle TONNELIER	Philippe NOBILET	M-Claire DOMINICI	Agnès GUIBERT
Titulaire	Titulaire	Suppléante	Suppléant

 fo.drifip44@dgfip.finances.gouv.fr. - <http://www.fo-dgfip-sd.fr/044/>

Permanences

VERSAILLES : le matin sauf le lundi et le mercredi (02.40.20.76.56)

CAMBRONNE : le lundi matin (02.40.89.66.87)

